

## Chenilles processionnaires du pin

### Attention, ça pique !!!



Depuis quelques années, des colonies de chenilles processionnaires du chêne et du pin sont observées en Ile-de-France. Notre village en abrite également, malheureusement.



Ces chenilles, aux poils urticants, vivent en groupe dans des nids accrochés aux arbres.



Elles forment des processions lorsqu'elles se déplacent après leur éclosion, en particulier celles du pin.

### Les effets sur notre santé et celles de nos animaux domestiques

Les chenilles processionnaires du pin, tout comme celles du chêne, possèdent des poils urticants qui peuvent se détacher très facilement sous l'effet du vent ou lors d'un contact. Ces poils peuvent être transportés sur de longues distances. Par leur structure particulière, **ces poils s'accrochent facilement aux tissus** (la peau et les muqueuses) **y provoquant une réaction urticarienne par libération d'histamine** (substance aussi libérée dans les réactions allergiques).

La survenue d'effets n'implique donc pas forcément d'avoir été en contact direct avec les chenilles. Ces propriétés urticantes persistent même après la disparition de la chenille.

Pour en savoir plus : [www.iledefrance.ars.sante.fr/chenilles-urticantes-1](http://www.iledefrance.ars.sante.fr/chenilles-urticantes-1)

Si les chenilles processionnaires représentent un danger pour les arbres et pour nous, elles sont un véritable fléau pour nos animaux domestiques, chats et chiens en particulier. C'est lorsqu'elles descendent de leur nid, en mars-avril (parfois plus tôt lorsqu'il fait plus doux), que les chenilles processionnaires sont le plus à redouter pour nos compagnons.

### Comment lutter contre ce nuisible ?

Il est des moyens de lutte adaptés à chaque stade du cycle de vie de la chenille. Comme nous l'avons indiqué dans l'**arrêté n°2019-497-010, en date du 6 mars 2019**, l'hiver est la saison de l'**échenillage**, ce jusqu'à la **première quinzaine du mois de mars**.

L'**échenillage des nids** consiste à **couper le bout des branches sur lequel se trouvent les nids**. Pour cela, on peut utiliser une perche télescopique qui permet de couper les nids à partir du sol. Cette



pratique est réservée aux petits arbres car les perches télescopiques ne peuvent pas aller au-delà d'une dizaine de mètres de hauteur. Les professionnels pourront donc vous proposer d'élaguer les cocons en grim pant dans les arbres ou en y accédant avec une nacelle pour les brûler. Cette pratique est à réserver à la lutte contre la **processionnaire du pin** et ne doit pas être entreprise sans une protection et une formation adéquates.

Un autre moyen de lutte biologique peut aussi être envisagé : **l'utilisation de prédateurs**. En effet, certains oiseaux insectivores comme les **mésanges**, se nourrissent des chenilles de différents stades.



Leur confectionner des nichoirs dans son jardin permet de favoriser et pérenniser leur présence. Si les mésanges peuvent être utiles pour réguler de faibles populations, elles ne peuvent en revanche servir à éradiquer une pullulation.

Gardez à l'esprit que c'est **la combinaison des divers moyens de lutte spécifiquement adaptés à chaque stade du cycle de vie de la chenille processionnaire** qui sera la plus efficace.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter la mairie. Nous vous tiendrons informés sur les différentes actions à entreprendre en fonction de la saison.